

# Règlement du jeu-concours de la Bibliothèque Universitaire Centrale (SCD) de l'université Toulouse-Jean Jaurès (ci-après UT2J), en collaboration avec Made In Asia

## **Article 1- objet du concours :**

Le jeu-concours du département du numérique, département du Service commun de documentation de l'université Toulouse - Jean Jaurès, a pour objet de faire gagner aux étudiant·e·s de l'UT2J deux places permettant d'assister à la soirée d'inauguration du festival Made In Asia, qui se déroulera à Toulouse, le 11 Avril 2023.

## **Article 2- Conditions de participation :**

Le jeu-concours est ouvert exclusivement aux étudiant·e·s régulièrement inscrit·e·s pour les années universitaires 2022/2023 à l'université Toulouse - Jean Jaurès, toutes disciplines, tous niveaux, tous campus confondus.

## **Article 3- Organisation et modalités de participation**

Ce jeu-concours est une initiative de l'université Toulouse - Jean Jaurès, située 5, allées Antonio-Machado, 31000 Toulouse, par le biais du département du numérique. Les participant·es devront répondre à une question posée dans une actualité de la page web des bibliothèques.

Le jeu-concours est limité à un seul gain par personne durant la durée de l'évènement.

La réponse sera transmise via la messagerie étudiante (prénom.nom@etu.univ-tlse2.fr) à l'adresse suivante [buc-periodiques@univ-tlse2.fr](mailto:buc-periodiques@univ-tlse2.fr) et mentionnera cette phrase à copier-coller obligatoirement :

***« Je candidate au jeu-concours BUC/Made in Asia et consens à ce que mon adresse mail institutionnelle soit utilisée pour m'informer de mon succès au jeu-concours. »***

La/le étudiant·e· ayant donné·e la bonne réponse par mail et qui sera tiré·e au sort, sera la/le gagnant·e·.

## **Article 4- Jury :**

Le jury sera composé de 3 agents de l'équipe du département du numérique et présidé par Hugues Samyn, son chef de département.

Le jury se réunira le 03 Avril pour tirer au sort le/la gagnant·e· du concours.

Le jury effectue son tirage au sort choix en fonction des critères suivants : les mails contenant la bonne réponse à la question posée.

Le jury procédera au tirage au sort grâce à l'outil <https://www.random.org/>. Chaque mail sera numéroté, le nombre de participants sera renseigné dans l'outil et le chiffre aléatoire généré par l'outil sera le mail sélectionné.

# Règlement du jeu-concours de la Bibliothèque Universitaire Centrale (SCD) de l'université Toulouse-Jean Jaurès (ci-après UT2J), en collaboration avec Made In Asia

## **Article 5- Calendrier**

L'annonce du jeu aura lieu le 22 mars 2023. Le jeu se déroulera du 22 mars au 3 Avril 2023 inclus.

## **Article 6- Remise des lots**

Le lot à gagner est : 2 places permettant d'assister à la soirée d'inauguration du festival Made In Asia.

Le jury est souverain. Il n'a pas à motiver ou à justifier ses choix. Ses décisions ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une réclamation ou d'une demande d'explication de quelque nature que ce soit ni être remises en cause pour quelque motif que ce soit.

Les places seront à retirer à l'accueil général de la Bibliothèque universitaire centrale (Campus Mirail) entre 8h30 et 19h du 03/04/2023 au 07/04/2023, sur présentation de la carte étudiant et du mail attestant du succès au tirage au sort.

Pour les étudiant·e·s des campus délocalisés, les lots pourront être transmis par voie postale.

## **Article 7- Acceptation du règlement et responsabilité**

Le simple fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Aucune réserve ou contestation s'y rapportant ne sera admise. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'UT2J dont les décisions seront sans appel.

L'UT2J se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer, de reporter ou de modifier le jeu-concours après information par tous moyens appropriés si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne sera pas engagée de ce fait.

La responsabilité de l'UT2J ne saurait être engagée en cas d'interruption du jeu concours suite à un événement de force majeure.

L'UT2J se réserve le droit d'annuler le jeu-concours pour tout motif lié à des problématiques de santé publique qui ne permettrait pas son exécution dans les conditions sanitaires requises.

Tout envoi illisible ou incomplet, ou ne répondant pas aux conditions de participation énoncées par le présent règlement ne sera pas pris en compte. Les supports ne citant pas leurs sources seront considérés comme nuls.

## **Article 8- Consultation du règlement du concours**

# Règlement du jeu-concours de la Bibliothèque Universitaire Centrale (SCD) de l'université Toulouse-Jean Jaurès (ci-après UT2J), en collaboration avec Made In Asia

Le règlement peut être consulté en ligne à l'adresse <https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/actualites/jeu-concours-made-in-asia>

## **Article 9- Loi applicable**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

## **Article 10- Litige**

S'il ne peut être réglé à l'amiable, tout litige ou contestation auquel le présent jeu concours pourrait donner lieu sera porté devant le Tribunal administratif de Toulouse.

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées du 1er Juin 2019, l'Université Toulouse Jean Jaurès (UT2J) vous informe de la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel vous concernant, réalisée par le Service Commun de Documentation. Afin de « Déterminer le gagnant au Jeu-Concours du Festival Made in Asia (BU Centrale) » nous :

- Recueillons les réponses des candidats au jeu-concours afin de gagner des places
- Informons par mail du succès au jeu-concours.

La base juridique de ce traitement se trouve dans le fondement sur Article 6 (1) du Règlement Européen 2016/679 (RGPD) a) la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

Les données personnelles vous concernant, utilisées pour ce traitement, sont :

- État-civil, identité, données d'identification\* : Prénom, Nom ;
- Vie professionnelle : adresse mail institutionnelle de travail ;

Le Service Commun de Documentation est destinataire des informations.

Ce traitement de l'université ne réalise pas un transfert de données à caractère personnel en dehors de l'Europe.

Les données à caractère personnel vous concernant, traitées par l'université pour ce traitement sont conservées pendant deux semaines et les courriers électroniques des réponses au jeu-concours seront supprimés des outils de messagerie à l'échéance.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, les effacer, exercer votre droit à la limitation du traitement, de portabilité ou vous opposer au traitement :

En écrivant à :

**Université Toulouse Jean-Jaurès**  
Service Commun de Documentation  
5 Allée Antonio Machado  
31058 Toulouse cedex 9

Ou en adressant un courrier électronique à :

[buc-periodiques@univ-tlse2.fr](mailto:buc-periodiques@univ-tlse2.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>

La mise en conformité de ce traitement a été accompagnée par le délégué à la protection des données de l'UT2J. Pour des informations complémentaires sur ce traitement se rapprocher du délégué à la protection des données.

Conformément à l'article 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l'université vous informe qu'aucun traitement automatisé n'est réalisé avec ce traitement.

L'université n'envisage pas de traitement ultérieur des données à caractère personnel pour une finalité autre que celles pour laquelle les données à caractère personnel ont été collectées pour la mise en œuvre du registre des traitements.